Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260717-DEL_2026_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-six
En exercice	19	Le dix-sept juillet à vingt heures,
Présents	15	Le Conseil municipal de la commune de HANVEC - 29460, légalement convoqué,
Votants	18	s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
		Date de convocation : 13 juillet 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Fabienne GRANDJEAN, PRIMOT Christophe, Mélanie THOMIN (arrivée à 20h11), Marie-Françoise MARHIC, Jérôme DUBRAY, Majdouline VEY, Damien ILY, Sébastien THUEUX, Betty CROGUENNOC, Daniel CROGUENNEC, Cécilia CRAPOULET, Anne-Françoise BIZIEN.
ABSENTS : Corinne CHARDOT pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Hubert MADEC pouvoir donné à Yves CYRILLE, François VANDERMARLIERE pouvoir donné à Majdouline VEY, Stéphane DE LUCA (absent jusqu'à 20h17).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Daniel CROGUENNEC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEL 2026-55 : FORFAIT SCOLAIRE SAINT ELOY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Eloy verse une participation pour le fonctionnement de notre école publique Per Jakez Hélias.

Aujourd'hui, il convient de valider le montant de cette aide annuelle. Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de s'appuyer sur le coût annuel moyen d'un élève de l'école publique, soit 403,35 €.

Sachant qu'il y a, pour l'année scolaire 2024-2025, 4 enfants inscrits à l'école Per Jakez Helias résidant totalement à Saint-Eloy, la somme versée serait de 1 613,40 €.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ARTICLE 1 : Valide la somme de 1 613,40 € ainsi calculée.
ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation de la commune de Saint Eloy à hauteur de ce montant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Yves CYRILLE

Le secrétaire de séance
Daniel CROGUENNEC